

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU	l'artic	le L 613-	l du Code	de l'Education;
----	---------	-----------	-----------	-----------------

- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie et Gestion;

#### DECIDE

#### Article 1:

Le jury du semestre 9 du master Droit, Economie, Gestion mention Droit Social parcours Droit Social et Gestion des Ressources Humaines, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

## Président du jury:

- M. Marin DE LA ROCHEFOUCAULD Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

Mme Odile LEVANNIER-GOUEL Maître de Conférences

#### Membres du jury:

M. Loïc BRETIN
Wacataire chargé d'enseignement
M. Damien CHENU
Maître de Conférences

# Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de viceprésident assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1/1 novembre 2023

Eric BLOND